

# Plan de gestion de la Forêt St-Stephen

---



Préparé pour  
Action Chelsea pour le Respect de l'Environnement (ACRE)

Réalisé par  
Stephen Woodley, Ph.D., Écologiste, Président d'ACRE  
Valeria Kuzivanova, M.N.R.M., Chargée de programmes d'ACRE



15 janvier 2026

# 1. Table des matières

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>FAITS SAILLANTS .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>2</b> | <b>DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ .....</b>                               | <b>5</b>  |
| 2.1      | LOCALISATION ET SUPERFICIE DE LA PROPRIÉTÉ                             | 5         |
| 2.2      | RÔLE DE LA PROPRIÉTÉ DANS LA STRATÉGIE DE CONSERVATION DE L'ORGANISME  | 5         |
| 2.3      | IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRES ÉVENTUELS ET PARTENAIRES | 6         |
| 2.4      | HISTORIQUE DE L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ                            | 7         |
| 2.4.1    | <i>Usages passés et présents .....</i>                                 | <i>7</i>  |
| 2.4.2    | <i>État actuel de conservation .....</i>                               | <i>8</i>  |
| 2.5      | FRÉQUENTATION PAR LE PUBLIC  | 8         |
| 2.6      | DESCRIPTION ET ÉTAT DES INFRASTRUCTURES SUR LA PROPRIÉTÉ               | 8         |
| 2.7      | INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES   | 9         |
| 2.7.1    | <i>Géologie.....</i>   | <i>9</i>  |
| 2.7.2    | <i>Hydrologie.....</i>   | <i>9</i>  |
| 2.7.3    | <i>La nature des sols .....</i>  | <i>12</i> |
| 2.7.4    | <i>Climat.....</i>   | <i>12</i> |
| 2.7.5    | <i>Flore.....</i>  | <i>12</i> |
| 2.7.6    | <i>Faune.....</i>  | <i>14</i> |
| 2.7.7    | <i>Espèces à statut précaire .....</i>                                 | <i>14</i> |
| 2.7.8    | <i>Caractéristiques spéciales.....</i>                                 | <i>16</i> |
| <b>3</b> | <b>INFORMATIONS JURIDIQUES .....</b>                                   | <b>16</b> |
| 3.1      | CONTRATS, ENTENTES, SERVITUDES EXISTANT SUR LA PROPRIÉTÉ               | 16        |
| 3.2      | STATUT OU DÉSIGNATION PARTICULIÈRE                                     | 17        |
| 3.3      | ZONAGE MUNICIPAL ET AFFECTATION DU TERRITOIRE                          | 17        |
| 3.4      | INFORMATIONS SUR LES TAXES FONCIÈRES                                   | 17        |
| 3.5      | ASSURANCES   | 17        |
| <b>4</b> | <b>STRATÉGIE DE GESTION ET CONSERVATION .....</b>                      | <b>18</b> |
| 4.1      | CIBLES GÉNÉRALES DE CONSERVATION ET DE GESTION                         | 18        |
| 4.2      | MENACES À LA BIODIVERSITÉ  | 18        |
| 4.2.1    | <i>Mortalité des arbres due aux maladies et pathogènes.....</i>        | <i>18</i> |
| 4.2.2    | <i>Dégradation de la forêt par les changements climatiques .....</i>   | <i>19</i> |
| 4.2.3    | <i>Récolte des plantes .....</i>                                       | <i>19</i> |

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| 4.2.4    | <i>Empiètement</i> .....  | 19        |
| 4.2.5    | <i>Éspèces végétales exotiques envahissantes</i> .....                | 20        |
| 4.2.6    | <i>Impact des canidés sur la faune et la flore</i> .....              | 20        |
| 4.3      | STRATÉGIES ET CIBLES DE CONSERVATION                                  | 20        |
| 4.4      | APPRÉCIATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES CIBLES  | 21        |
| 4.5      | PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER   | 22        |
| <b>5</b> | <b>MODALITÉS DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ</b> .....                     | <b>24</b> |
| 5.1      | FONDS DE GESTION (DOTATION OU D'INTENDANCE) ET BUDGET                 | 24        |
| 5.2      | ACTIVITÉS AUTORISÉES  | 24        |
| 5.2.1    | <i>Accès public</i> .....   | 24        |
| 5.2.2    | <i>Signalisation</i> .....  | 24        |
| 5.2.3    | <i>Activités scientifiques</i> .....                                  | 25        |
| 5.2.4    | <i>Activités d'interprétation, d'éducation et de récréation</i> ..... | 25        |
| 5.2.5    | <i>Infrastructures</i> .....  | 25        |
| 5.2.6    | <i>Rétablissement d'espèces à statut précaire</i> .....               | 25        |
| 5.2.7    | <i>Gestion des espèces nuisibles</i> .....                            | 26        |
| 5.2.8    | <i>Coupe d'assainissement</i> .....                                   | 26        |
| 5.2.10   | <i>Activités des surveillances, d'entretien et de gestion</i> .....   | 26        |
| 5.3      | ACTIVITÉS INTERDITES  | 26        |
| 5.4      | SUIVI ÉCOLOGIQUE ET SURVEILLANCE                                      | 28        |
| 5.5      | COMMUNICATIONS  | 29        |
| 5.5.1    | <i>Balisage et identification des limites de la propriété</i> .....   | 29        |
| 5.5.2    | <i>Opportunité de bénévolat</i> .....                                 | 29        |
| 5.5.3    | <i>Relation de voisinage</i> .....                                    | 29        |
| <b>6</b> | <b>RÉFÉRENCES</b> .....   | <b>30</b> |
| <b>7</b> | <b>ANNEXES</b> .....  | <b>32</b> |

## 1 Faits saillants

Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE), un organisme de conservation sans but lucratif, mandaté d'acquiescer et de conserver à perpétuité des terrains ayant une importance écologique dans la municipalité de Chelsea et dans les autres municipalités situées avoisinant le Parc de la Gatineau. En novembre 2025, ACRE et la Paroisse St-Stephen de Chelsea ont signé deux servitudes réelles de conservation sur le lot # 6 666 277 appartenant à la paroisse : une perpétuelle et une d'une durée de 25 ans (à ce jour jusqu'en novembre 2050). ACRE a également acheté le lot # 6 666 276 adjacent, qui servira de fonds dominant. L'ensemble de ces terrains, d'une superficie totale de 70,9 acres, est ci-après dénommé « la Forêt St-Stephen ». Il s'agit de la douzième propriété conservée par ACRE et de la première protégée au moyen de servitudes de conservation.

Le site est une colline forestière riche et bien préservée en plein coeur du village de Chelsea. Il s'agit d'un secteur subissant des pressions de développement urbain en raison de la proximité avec la ville de Gatineau. Malgré ceci, le boisé demeure peu fragmenté et représente un corridor de biodiversité avec les milieux naturels de la région. Les boisés qui composent le site font partie du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme et sont dominés par l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le chêne rouge (*Quercus rubra*). Le site contient des milieux humides et des cours d'eau, et abrite plusieurs espèces floristiques à statut précaire. Au total, huit espèces végétales en situation précaire ont été répertoriées sur le site. Le pioui de l'Est, espèce d'oiseau préoccupante au Canada, ainsi que plusieurs espèces de chauves-souris en situation précaire, ont également été détectés dans la forêt.

Le Plan de gestion de la Forêt St-Stephen a pour but de fournir une orientation générale pour la gestion et l'intendance de la propriété. Il vise entre autres à déterminer et à préciser, pour l'ensemble de la propriété: 1) la valeur de conservation et les cibles de conservation de la propriété, 2) les activités permises ou proscrites en tenant compte de ses valeurs de conservation, 3) les principales menaces, 4) les objectifs et les stratégies de gestion et de conservation et 5) un plan d'action et un échéancier en vue d'atteindre les objectifs et de réduire les risques ou les menaces qui pèsent sur les valeurs de conservation de la propriété.

Les principales menaces pour la biodiversité de la Forêt St-Stephen identifiées dans ce plan de gestion sont : 1) le dépérissement important des arbres dû à diverses maladies, agents pathogènes et insectes ravageurs, 2) les dommages à la forêt causés par l'augmentation de la fréquence des tempêtes intenses dues aux changements climatiques, 3) la récolte des plantes vulnérables à la récolte, 4) l'empiètement, 5) la dégradation des habitats par les plantes exotiques

envahissantes, notamment le nerprun bourdaine, et 6) le dérangement possible de la faune par les canidés.

De nombreuses actions de conservation sont proposées à court (d'ici 2031) et à moyen terme (d'ici 2036) afin de réduire l'impact des menaces identifiées. Les principaux objectifs seront les suivants : 1) maintenir la biodiversité sur la propriété, 2) évaluer la santé des arbres, 3) maintenir et accroître la présence d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur la propriété, et 4) préserver la superficie et l'état des milieux humides et hydriques présents sur la propriété. En général, ACRE s'engage à appliquer les normes et les meilleures pratiques de conservation selon les [Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada](#) (2019), qui offre des lignes directrices techniques et éthiques pour une gestion responsable des milieux naturels.

Les personnes intéressées pourront obtenir, au besoin et auprès des gestionnaires d'ACRE, de la documentation en lien avec l'acte d'achat du terrain et les servitudes, les politiques de l'organisme, les assurances ou la caractérisation écologique. Les politiques sont également publiées [sur le site Web d'ACRE](#).

## 2 Description de la propriété

### 2.1 Localisation et superficie de la propriété

Les deux servitudes réelles de conservation sont situées sur le lot # 6 666 277 du cadastre du Québec dans la municipalité de Chelsea, dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. La servitude d'une durée de 25 ans a la superficie de 10.9 acres (voir la parcelle 1 à l'annexe 1) et la servitude perpétuelle a la superficie de 59.1 acres (voir la parcelle 2 à l'annexe 1). ACRE a acheté aussi le lot # 6 666 276 du cadastre du Québec, qui est le fonds dominant pour les deux servitudes (voir ce lot à l'annexe 1). Le terrain est localisé à l'intersection de l'autoroute A-5 et du chemin Old Chelsea et à moins de 300 mètres à l'ouest de la bordure du Parc de la Gatineau. Il a accès à Chemin Preston au nord et borde par des terrains privés au nord, à l'ouest et à l'est, ainsi que par l'église St-Stephen et un cimetière au sud. Le terrain constitue une bonne partie d'un corridor boisé entre le Parc de la Gatineau et la rivière Gatineau.

### 2.2 Rôle de la propriété dans la stratégie de conservation de l'organisme

À titre d'organisme de conservation, ACRE est mandaté d'acquérir par le biais de dons, d'achats, de servitudes de conservation, et le renoncement d'autres intérêts légaux sur les terres et de

conserver à long terme des terrains ayant une importance écologique dans la municipalité de Chelsea et dans les autres municipalités autour du parc de la Gatineau, notamment dans des secteurs identifiés comme corridors écologiques par la Commission de la capitale nationale. Bien que la Forêt St-Stephen n'ait pas été identifiée comme étant située dans un corridor écologique dans [l'étude de Del Degan, Massé \(2012\)](#), une étude plus récente et indépendante menée par Rayfield et Firkowski (2024), qui a identifié de façon systématique les corridors de déplacement écologique entre les aires protégées, a reconnu ce terrain comme faisant partie d'un corridor potentiel renforçant la connectivité entre le parc de la Gatineau et la rivière Gatineau. Le plan stratégique d'ACRE est disponible [sur le site web](#).

### 2.3 Identification du propriétaire, gestionnaires éventuels et partenaires

ACRE est une corporation à but non lucratif légalement constitué le 12 avril 2000 sous la Loi sur les corporations du Québec (RLRQ,C.C-38) et enregistré sous le registre des entreprises du Québec sous le numéro 1149266505. Le siège social d'ACRE est situé au 64 chemin Juniper à Chelsea, Québec, JGB1T3.

ACRE gèrera la forêt en collaboration avec deux comités : un comité de gouvernance, composé de représentants d'ACRE et de la paroisse, ainsi qu'un comité d'intendance, composé de 6 à 8 bénévoles locaux. Ce dernier comité est un comité d'ACRE, formé sur la base d'un appel à personnes intéressées. Certaines personnes ont manifesté leur intérêt à faire partie de ce comité lors de la phase de financement communautaire. Ce comité représente différentes compétences et voisinages autour du terrain. Les mandats initiaux de ses membres sont de 2 ans. Ce comité est responsable des activités suivantes :

- Sur la base du plan de gestion des terres d'ACRE et du présent document, assurer sa mise en œuvre, tout en impliquant la communauté.
- Mener des activités d'intendance sur le terrain. Les activités sur le terrain devront être en accord avec le plan et son objectif initial tel que décrit ici.
- Conseiller le conseil d'administration d'ACRE sur les questions relatives aux priorités et aux préoccupations de la communauté, ainsi que sur les conditions affectant le terrain.
- Maintenir la communication avec la communauté.
- Aborder les questions et les suggestions soulevées par les membres de la communauté, y compris la résolution des plaintes.
- Assurer une liaison régulière avec le conseil d'administration d'ACRE sur toute question relative à la propriété.

- Assurer la liaison, au besoin, avec des partenaires tels que la municipalité de Chelsea, Sentiers Chelsea Trails et les propriétaires voisins.
- Assurer la liaison avec des associations et/ou des organisations ayant des vues similaires.

La gestion de la Forêt St-Stephen profite également de l'expertise du [Réseau de milieux naturels](#), un organisme qui rallie, depuis 27 ans, la majorité des acteurs de la conservation en terres privées au Québec. L'organisme est constitué à des fins non lucratives et vise promouvoir le mouvement de la conservation de milieux naturels au bénéfice de la collectivité. Les acteurs de ce réseau protègent plus de 81 836 hectares à travers le Québec et regroupent des centaines d'experts de la conservation. ACRE peut accéder aux ressources du RMN en ligne à l'adresse suivante et en créant un espace membre.

Un autre partenaire d'ACRE en ce qui concerne la gestion de la forêt est Sentiers Chelsea Trails (SCT), qui soutient la paroisse pour l'entretien des sentiers et qui a une entente avec la paroisse et la municipalité. Toute nouvelle décision concernant les sentiers doit respecter les termes de cette entente. Les sentiers de la forêt figurent sur [la carte de SCT](#) (voir Chelsea Ouest).

## 2.4 Historique de l'utilisation de la propriété

### 2.4.1 Usages passés et présents

Le terrain a été acquis par la Paroisse St-Stephen lors de son établissement en 1845.

Le lot 6 666 276 est une partie des lots 5 695 740 et 2 635 632, Cadastre du Québec. Le lot 6 666 277 est aussi une partie des lots 5 695 740 et 2 635 632, Cadastre du Québec. Le lot 5 695 740 est une partie subdivisée du lot 2 635 772, Cadastre du Québec. Le lot 2 635 632 était autrefois connu comme étant une partie du lot 13A, rang 9, Canton de Hull. Le lot 5 695 740 était autrefois connu comme étant une partie du lot 13B, rang 9, Canton de Hull.

Les peuplements dans la forêt sont âgés de 50 ans à plus de 90 ans selon les secteurs, malgré que certaines zones présentes des unités végétales plus jeunes où beaucoup de jeunes repousses sont présentes. Il ne semble pas y avoir de traces d'ancienne habitation ou d'élevages agricoles (par exemple, présence de clôture de roches ou jeunes forêts homogènes).

L'usage actuel de la propriété est uniquement associé à la randonnée pédestre sur les sentiers. Des vélos sont interdits dans la forêt, et une signalisation appropriée est installée à l'entrée du Chemin Preston.

## 2.4.2 État actuel de conservation

L'état de santé général des écosystèmes retrouvés dans la Forêt St-Stephen est considéré comme acceptable, en raison d'un boisé riche et bien préservé dans une zone péri-urbaine, mais de la présence aussi de plusieurs menaces identifiées à la section 4.2 notamment la prévalence de plusieurs maladies exotiques affectant plusieurs essences d'arbres ainsi que les changements climatiques.

## 2.5 Fréquentation par le public

La Forêt St-Stephen est présentement fréquentée depuis plusieurs décennies par les résidents locaux principalement pour des activités récréatives de faible impact tels que la randonnée pédestre et promenade de chiens. Lorsque ACRE a acheté le lot # 6 666 276 et signé les servitudes de conservation, il était entendu que ces utilisations se poursuivraient. Le réseau de sentiers actuel sera maintenu et relié aux terres adjacentes dans le cadre d'un plus grand réseau de sentiers communautaires.

Présentement, on estime, sur la base de deux suivis par caméras-pièges en 2024, le nombre d'utilisateurs de la propriété à environ 15 personnes par jour, dont 5 promènent leurs chiens.

Il est reconnu que la forêt ne peut pas accueillir un grand nombre d'utilisateurs à la fois. Il n'y a pas et il n'y aura pas d'installations de soutien pour les activités récréatives, comme un stationnement et des toilettes. Il n'y aura aucun usage commercial.

## 2.6 Description et état des infrastructures sur la propriété

Pour les fins du présent plan, les infrastructures sont toutes les constructions ou objets non transportables et d'origine humaine, incluant ponts ou ponceaux, sentiers ou chemins, bâtiments, clôtures, plateformes d'observation, grange ou étable, remise, etc. Elles n'incluent pas les objets transportables : table de pique-nique, banc, canot, déchets, etc.

Aucun bâtiment n'est présent sur le terrain. Les seules infrastructures confirmées sont des sentiers de marche. La [carte des sentiers de Sentiers Chelsea Trails](#) (centre-village ouest), disponible sur le site internet de l'organisme a été utilisée et géoréférencée dans le logiciel ArcGIS par Groupe Synergys afin de calculer la longueur des sentiers présents sur le FONDS SERVANT et ses parcelles (voir le tableau 1).

Alors qu'en 2025 il n'y avait aucun panneau d'identification des sentiers dans la forêt, il y a des panneaux d'identification des sentiers sur le chemin Old Chelsea, à l'extérieur du site, et il y a des panneaux interdisant l'utilisation des vélos, demandant de ramasser les crottes des chiens, et concernant Sentiers Chelsea Trails, ainsi que le panneau « Respectons la nature et les propriétés privées », à l'entrée de la forêt sur le chemin Preston et un panneau demandant de ramasser les crottes des chiens à l'entrée de la forêt, derrière l'église.

Finalement, des lignes électriques aériennes sur poteaux se trouvent à la limite sud du terrain de l'église, le long du chemin Old Chelsea. Il n'y a aucune ligne électrique à l'intérieur de la forêt.

**Tableau 1 : Longueur des sentiers dans la forêt (Source : Groupe Synergys, 2025)**

| Sentier (# ou nom)               | Usage  | Largeur (m) | Longueur (m) | Substrat          | Emplacements                 | # photo |
|----------------------------------|--------|-------------|--------------|-------------------|------------------------------|---------|
| Sentier communautaire de Chelsea | Marche | N/D         | 198          | Surface naturelle | Parcelle 1 (voir l'annexe 1) | N/D     |
| Sentier communautaire de Chelsea | Marche | N/D         | 1268         | Surface naturelle | Parcelle 2 (voir l'annexe 1) | N/D     |
| Total                            |        |             | 1466         |                   |                              |         |



## 2.7 Informations écologiques

### 2.7.1 Géologie

La Forêt St-Stephen fait partie de la Province géologique de Grenville, une région caractérisée par des roches sédimentaires telles que le marbre, roches calco-silicatées, dolomie, schiste et quartzite. Le Bouclier canadien sous-jacent est composé principalement de granite et de quelques roches ignées métamorphisées. Le socle rocheux le plus ancien dans la municipalité de Chelsea consiste en un roc précambrien (de plus de 570 millions d'années), composé de roches ignées et métamorphiques, sur lequel les autres unités géologiques se sont déposées.

La carte topographique 031G12-WAKEFIELD (RNC, 2021) montre que le site à l'étude est caractérisé par une colline avec des plateaux. En effet, l'altitude moyenne est de 140 m en bas de pente, de 160 m en milieu de pente et finalement, elle passe à 180 m au centre du site. La pente de la colline, avant d'atteindre son plateau, est approximativement de 35 %.

### 2.7.2 Hydrologie

La caractérisation du réseau hydrographique a permis de relever la présence de trois (3) lits d'écoulement qui sont considérés comme naturels (cours d'eau) en raison de la présence d'un substrat défini et d'un parcours sinueux et naturel (voir l'annexe 2 et le tableau 2). L'écoulement des trois (3) cours d'eau est considéré comme intermittent. Lors des inventaires effectués les 22 et 23 juin 2021 par WSP, aucun poisson n'a été observé dans les trois (3) cours d'eau présents sur le site à l'étude (WSP, 2021). De plus, le potentiel de retrouver des poissons dans ces cours d'eau est nul en raison de la très faible profondeur de l'eau, voire même absente par endroit, et du type de substrat, qui était essentiellement de la matière organique.

**Table 2 : Lits d'écoulement repertoriés dans le site d'étude (Source : WSP, 2021)**

| Code   | Type         | Largeur moyenne (m)         |     | Profondeur moyenne (m) | Substrat (substrats sont listés en ordre décroissant d'importance) | Pente des rives (%) / Hauteur de talus (m) | Habitat du poisson (potentiel) |
|--------|--------------|-----------------------------|-----|------------------------|--|--|--------------------------------|
|        |              | Largeur du débit plein bord | LHE |                        |  |  |                                |
| CE01   | Intermittent | 1                           | 2   | 1                      | Matière organique, sable, cailloux                                 | < 30 % / < 1 m                             | Potentiel nul                  |
| CE01-1 | Intermittent | 1                           | 3   | 0                      | Matière organique, sable, cailloux                                 | < 30 % / < 1 m                             | Potentiel nul                  |
| CE02   | Intermittent | 1                           | 2   | 1                      | Matière organique, sable, pierre, cailloux                         | < 30 % / < 1 m                             | Potentiel nul                  |
| CE03   | Intermittent | 1                           | 1,5 | 1                      | Matière organique, pierre, gravier, cailloux et sable              | < 30 % / < 1 m                             | Potentiel nul                  |
| CE03-1 | Intermittent | 1                           | 3   | 0                      | Matière organique, cailloux et sable                               | < 30 % / < 1 m                             | Potentiel nul                  |

Cinq (5) milieux humides représentés par quatre (4) types de groupements végétaux possédant une dominance d'espèces hydrophytes caractéristique des milieux humides ont été observés à l'intérieur du site à l'étude (voir l'annexe 2 et le tableau 3). Les quatre (4) types de groupements sont : 1) Marécage arbustif à nerprun bourdaine, 2) Marécage arbustif à thuya, 3) Tourbière boisée et 4) Mare vernale (voir la carte de l'annexe 2 et le tableau 3). La tourbière boisée a une valeur écologique élevée (74%) selon WSP (2021). Les milieux humides couvrent 2 % du site à l'étude en termes de superficie.

**Tableau 3 : Caractéristiques des milieux humides dans la forêt (Source : Groupe Synergys, 2025, WSP, 2021)**

| Code              | Type                                  | Superficie |                  | Lien hydro direct | Littoral de CE | Presence d'EMVS  | Présence EEE | Valeur écologique <sup>C</sup> (%) | Espèces dominantes  |   |  |
|-------------------|---------------------------------------|------------|------------------|-------------------|----------------|------------------|--------------|------------------------------------|---|---|--|
|                   |                                       | (ha)       | (%) <sup>A</sup> |                   |                |                  |              |                                    | Arbres  | Arbustes  | Herbacées  |
| MH01              | Marécage arbustif à nerprun bourdaine | 0,03       | < 1              | Oui               | Non            | Non              | Oui          | 29,00 (Faible)                     | <i>Larix decidua</i> ,<br><i>Populus tremuloides</i> ,<br><i>Thuja occidentalis</i>       | <i>Frangula alnus</i> ,<br><i>Spiraea alba</i> ,<br><i>Thuja occidentalis</i> | <i>Calamagrostis canadensis</i> ,<br><i>Carex stricta</i>  |
| MH02              | Marécage arbustif à thuya             | 0,08       | < 1              | Oui               | Oui            | Non              | Oui          | 32,50 (Faible)                     | <i>Larix decidua</i> ,<br><i>Thuja occidentalis</i>                                       | <i>Thuja occidentalis</i>   | <i>Equisetum variegatum subsp. variegatum</i> ,<br><i>Equisetum hyemale</i> ,<br><i>Trichophorum alpinum</i> |
| MH03              | Tourbière boisée                      | 0,34       | 1                | Non               | Non            | Oui <sup>1</sup> | Oui          | 74,00 (Élevé)                      | <i>Thuja occidentalis</i> ,<br><i>Betula alleghaniensis</i> ,<br><i>Betula papyrifera</i> | <i>Thuja occidentalis</i>   | <i>Cystopteris bulbifera</i> ,<br><i>Athyrium filix-femina</i>   |
| MH04              | Mare vernale                          | 0,04       | < 1              | Oui               | Oui            | Non              | Non          | 45,00 (Moyenne)                    | <i>Aucune</i>   | <i>Aucune</i>   | <i>Aucune</i>  |
| MH05              | Mare vernale                          | 0,03       | < 1              | Oui               | Oui            | Non              | Non          | 45,00 (Moyenne)                    | <i>Aucune</i>   | <i>Aucune</i>   | <i>Aucune</i>  |
| Sous-total humide |                                       | 0,52       | 2                |                   |                |                  |              |                                    |   |   |  |
| Total du site     |                                       | 3,76       | 100              |                   |                |                  |              |                                    |   |   |  |

<sup>A</sup> En pourcentage relatif de la superficie totale du site à l'étude

<sup>B</sup> 1 = Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Qc), 2 = Vulnérable à la récolte (Qc), 3 = Espèce vulnérable (Qc), 4 = Espèce menacée (Qc), 5 = Espèce préoccupante (CAN), 6 = Espèce menacée (CAN), 7 = Espèce en voie de disparition (CAN)

<sup>C</sup> Très faible : <20 %; Faible : 21-40 %; Moyenne : 41-60 %; Élevée : 61-85 %; Très élevée : >86 %

### 2.7.3 La nature des sols

Selon la carte des zones morphosédimentologiques du SIGÉOM, les dépôts de surface présents sur le site sont principalement issus de dépôt de type till en couverture mince et discontinue (MERN, 2021). La carte pédologique 31G12-101 (IRDA, 2009) définit les sols du site à l'étude comme étant du till (Gatineau loam sableux). L'étude pédologique des comtés de Gatineau et de Pontiac (Lajoie, 1962) fournit les mêmes résultats que l'IRDA. Ces informations ont été confirmées lors des visites de terrain effectuées en juin 2021 par WSP (WSP, 2021).

### 2.7.4 Climat

La Forêt St-Stephen fait partie de la Province naturelle des Laurentides méridionales où le climat est le plus clément du Québec. On estime à 165-199 jours de croissance végétale et une température moyenne annuelle variant entre -0,2 à 4,2 degrés.

### 2.7.5 Flore

Les boisés qui composent le site font partie du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. L'étude écologique réalisée par WSP en 2021 indique que la Forêt Saint-Stephen est composée de quatre groupements végétaux terrestres (GT01 à GT04) et quatre groupements végétaux humides représentés par cinq milieux humides (MH01 à MH05) (voir l'annexe 2 et le tableau 4). Les principales caractéristiques des groupements végétaux sont présentées au tableau 4.

**Tableau 4 : Principales caractéristiques des groupements végétaux terrestres (Source : Hroupe Synergis, 2025, WSP, 2021)**

| Code                 | Type                           | Superficie |                  | Présence d'EMVS <sup>B</sup> | Maturité | Présence EEE | Valeur écologique <sup>C</sup> (%) | Espèces dominantes                                |  |  |
|----------------------|--------------------------------|------------|------------------|------------------------------|----------|--------------|------------------------------------|---|--|--|
|                      |                                | (ha)       | (%) <sup>A</sup> |                              |          |              |                                    | Arbres  | Arbustes   | Herbacées  |
| GT01                 | Feuillus tolérants à résineux  | 2,04       | 6                | Oui <sup>2</sup>             | Mature   | Oui          | 54 (Moyenne)                       | Acer saccharum, Quercus rubra, Thuja occidentalis | Acer saccharum, Ostrya virginiana, Thuja occidentalis  | Aralia nudicaulis, Trillium grandiflorum, Maianthemum racemosum subsp. racemosum, Maianthemum canadense subsp. canadense, Arisaema triphyllum subsp. pusillum, Athyrium filix-femina, Cystopteris bulbifera, Dryopteris carthusiana, Dryopteris intermedia, Dryopteris marginalis, Pteridium aquilinum var. latiusculum, Tussilago farfara |
| GT02                 | Érablière à feuillus tolérants | 25,11      | 79               | Oui <sup>1-2</sup>           | Mature   | Non          | 70.5 (Élevée)                      | Acer saccharum, Quercus rubra                     | Acer saccharum, Ostrya virginiana  | Caulophyllum thalictroides, Dryopteris marginalis, Maianthemum racemosum subsp. racemosum, Trillium grandiflorum   |
| GT03                 | Chênaie à érables à sucre      | 1,04       | 3                | Oui <sup>2</sup>             | Mature   | Non          | 61,33 (Élevée)                     | Quercus rubra, Acer saccharum                     | Acer saccharum, Acer pensylvanicum, Ostrya virginiana  | Caulophyllum thalictroides, Dryopteris marginalis, Maianthemum canadense subsp. canadense, Maianthemum racemosum subsp. racemosum, Pteridium aquilinum var. latiusculum, Trillium grandiflorum   |
| GT02                 | Peupleraie à résineux          | 0,81       | 3                | Non                          | Jeune    | Oui          | 28.33 (Faible)                     | Populus tremuloides, Thuja occidentalis           | Apocynum androsaemifolium subsp. androsaemifolium, Frangula alnus, Rhus typhina, Populus tremuloides, Thuja occidentalis | Parthenocissus quinquefolia, Equisetum hyemale, Poa pratensis, Solidago altissima  |
| Sous-total terrestre |                                | 29         | 91               |                              |          |              |                                    |   |  |  |
| Total                |                                | 31,76      | 100              |                              |          |              |                                    |   |  |  |

<sup>A</sup> En pourcentage relatif de la superficie totale du site à l'étude

<sup>B</sup> 1 = Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Qc), 2 = Vulnérable à la récolte (Qc), 3 = Espèce vulnérable (Qc), 4 = Espèce menacée (Qc), 5 = Espèce préoccupante (CAN), 6 = Espèce menacée (CAN), 7 = Espèce en voie de disparition (CAN)

<sup>C</sup> Très faible : <20 %; Faible : 21-40 %; Moyenne : 41-60 %; Élevée : 61-85 %; Très élevée : >86 %

## 2.7.6 Faune

La forêt offre un potentiel d'habitat adéquat pour la faune en raison des divers milieux naturels présents ainsi que sa proximité avec la forêt mature du parc de la Gatineau, localisée à l'ouest du site à l'étude. Les données fauniques de la Forêt St-Stephen proviennent principalement de deux inventaires par caméras-pièges réalisés par ACRE au printemps et à l'été 2024 ainsi que d'inventaires organisés par WSP les 22 et 23 juin 2021 et les observations incluses dans iNaturalist. Ces données, présentées au tableau 5, ont permis de confirmer la présence de huit espèces de mammifères, soit sept espèces sauvages ainsi que le chat domestique, et de quatre espèces d'oiseaux.

**Tableau 5 : Liste des espèces fauniques observées dans la forêt (Source : Groupe Synergys, 2025, WSP, 2021)**

| Nom scientifique                                     | Nom français                            | Statut de l'espèce au Québec  | Rang (Nature Serve) |
|--|---|-------------------------------|---------------------|
| <b>Mammifères</b>                                    |   |                               |                     |
| <i>Odocoileus virginianus</i> *                      | Cerf de Virginie                        | Aucun                         | S5 – En sécurité    |
| <i>Felis catus</i> *                                 | Chat domestique                         | Aucun (Exotique envahissante) | Aucun               |
| <i>Canis latrans</i> *                               | Coyote                                  | Aucun                         | S5 – En sécurité    |
| <i>Sciurus carolinensis et sciurus vulgaris</i> *,** | Écureuil gris de l'Est et écureuil roux | Aucun                         | Non classé          |
| <i>Procyon lotor</i> *                               | Raton laveur                            | Aucun                         | S5 – En sécurité    |
| <i>Vulpes vulpes</i> *                               | Renard roux                             | Aucun                         | S5 – En sécurité    |
| <i>Tamias striatus</i> *,**                          | Tamia rayé                              | Aucun                         | S5 – En sécurité    |
| <i>Ursus americanus</i> ***                          | Ours noir                               | Aucun                         | S5 – En sécurité    |
| <b>Oiseaux</b>                                       |   |                               |                     |
| <i>Meleagris gallopavo</i> *                         | Dindon sauvage                          | Aucun S5                      | En sécurité         |
| <i>Turdus migratorius</i>                            | Merle d'Amérique                        | Aucun S5                      | En sécurité         |
| <i>Poecile atricapillus</i>                          | Mésange à tête noire                    | Aucun S5                      | En sécurité         |
| <i>Picoides pubescens</i>                            | Pic mineur                              | Aucun S5                      | En sécurité         |

\* Donnée provenant de deux inventaires par caméras-piège réalisés par ACRE en 2024.

\*\* Donnée provenant des inventaires réalisés par WSP par observation des signes et par l'écoute des sons qui révèlent la présence de différentes espèces les 22 et 23 juin 2021 (WSP, 2021).

\*\*\* Donnée provenant de la plateforme iNaturalist

D'autres espèces de mammifères communes de la région, telles que la mouffette rayée (*Mephitis mephitis*) et la marmotte commune (*Marmota monax*) peuvent également fréquenter le site.

Des espèces fauniques à statut précaire sont présentées dans la section ci-dessous.

## 2.7.7 Espèces à statut précaire

Pas moins de huit espèces floristiques et six espèces fauniques à statut précaire ont été détectées dans la forêt (voir le tableau 6).

**Tableau 6 : Liste des espèces en situation précaire recensées dans la forêt (Sources : Coopérative des Forêts et des Gens, 2024, WSP, 2021, inventaires de chauves-souris d'ACRE, 2024-2025)**

| Nom français  | Nom latin                        | LEP                    | LEMV  | Notes   |
|---|----------------------------------|------------------------|---|---|
| <i>Flore</i>  |                                  |                        |   |   |
| Ail des bois  | <i>Allium tricoccum</i>          | -                      | Vulnérable  | une très grosse population (Coopérative des Forêts et des Gens, 2024) |
| Conopholis d'Amérique   | <i>Conopholis americana</i>      | -                      | Menacée   | quelques individus (Coopérative des Forêts et des Gens, 2024)         |
| Noyer cendré  | <i>Juglans cinerea</i>           | En voie de disparition | Susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable | 3 occurrences (WSP, 2021 et Coopérative des Forêts et des Gens, 2024) |
| Adiante du Canada   | <i>Adiantum pedatum</i>          | -                      | Vulnérable à la récolte                                 | 5 occurrences (WSP, 2021)   |
| Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique  | <i>Matteuccia pensylvanica</i>   | -                      | Vulnérable à la récolte                                 | 1 occurrence (WSP, 2021)  |
| Sanguinaire du Canada   | <i>Sanguinaria canadensis</i>    | -                      | Vulnérable à la récolte                                 | 12 occurrences (WSP, 2021)  |
| Uvulaire à grandes fleurs   | <i>Uvularia grandiflora</i>      | -                      | Vulnérable à la récolte                                 | 6 occurrences (WSP, 2021)   |
| Trille blanc  | <i>Trillium grandiflorum</i>     | -                      | Vulnérable à la récolte                                 | répandu dans l'ensemble du site (WSP, 2021)                           |
| <i>Faune</i>  |                                  |                        |   |   |
| Pioui de l'Est  | <i>Contopus virens</i>           | Préoccupante           | Aucun statut  | Occurrence répertoriée (eBird)  |
| Chauve-souris argentée  | <i>Lasiorycteris noctivagans</i> | -                      | Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable       | 311 enregistrements (ACRE, 2024)*                                     |
| Chauve-souris cendrée   | <i>Lasiurus cinereus</i>         | -                      | Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable       | 50 enregistrements, (ACRE, 2024)*                                     |
| Chauve-souris rousse de l'Est   | <i>Lasiurus borealis</i>         | -                      | Vulnérable  | 41 enregistrements (ACRE, 2024)*                                      |
| Petite chauve-souris brune  | <i>Myotis lucifugus</i>          | En voie de disparition | Menacée   | 3 enregistrements (ACRE, 2024)*                                       |
| Pipistrelle de l'Est  | <i>Perimyotis subflavus</i>      | En voie de disparition | Menacée   | 13 enregistrements (ACRE, 2024)*                                      |
| * Des inventaires acoustiques de chauve-souris ont été réalisés par ACRE en 2024. Une analyse des données avec la fonction Auto-ID du logiciel Kaleidoscope a été faite et n'a pas encore été vérifiée manuellement |                                  |                        |   |   |

## 2.7.8 Caractéristiques spéciales

Un élément spécial de la forêt est un puits alimenté par une source naturelle pouvant servir de point d'abreuvement pour les animaux sauvages.

## 3 Informations juridiques

### 3.1 Contrats, ententes, servitudes existant sur la propriété

Selon le rapport sur les titres préparé par Me Megan Throop en 2025, le lot # 6 666 276 est affecté par la servitude suivante :

- Une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec établie par acte de servitude, reçu sous seing privé, le 7 février 1990, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 20 février 1990, sous le numéro 276 195, affectant la partie nord dudit lot, d'une largeur de 5 mètres longeant le lot 2 735 357, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- La superficie de cette servitude ne pouvait pas excéder plus de 25% des terrains affectés, la superficie totale étant seulement 0.26 d'une acre et grevant les lots 6 666 276 et 6 666 277, le long du chemin Preston.

La parcelle 2 du lot 6 666 277 (voir l'annexe 1) est affecté par la servitude suivante :

- Une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec établie par acte de servitude, reçu sous seing privé, le 7 février 1990, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 20 février 1990, sous le numéro 276 195, affectant la partie nord dudit lot, d'une largeur de 5 mètres longeant le lot 2 735 357, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- La superficie de cette servitude ne pouvait pas excéder plus de 25% des terrains affectés, la superficie totale étant seulement 0.26 d'une acre et grevant les lots 6 666 276 et 6 666 277, le long du chemin Preston.
- Une servitude perpétuelle en faveur de Bell Telephone Company of Canada, pour l'installation des infrastructures, sans aucune assiette précise, établie par acte de servitude, reçu devant Me Georges Lessard, notaire, le 20 février 1948, sous le numéro 87 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription

foncière de Gatineau, le 19 mars 1948, sous le numéro 19 595 (RB).

La parcelle 1 du lot 6 666 277 (voir l'annexe 2) n'est affecté par aucune servitude.

### 3.2 Statut ou désignation particulière

La Forêt St-Stephen est une aire protégée privée qui suit [les critères établis par l'UICN](#) et [les Critères pris en compte dans le cadre de l'inscription éventuelle de territoires au registre des aires protégées au Québec](#). La forêt est gérée par ACRE, une société légale établie pour conserver les terres à long terme. ACRE a déjà enregistré la propriété en tant que [site de conservation volontaire](#) auprès du Réseau de Milieux Naturels (Site # A1989, 1990 et 1991). Le plan est d'enregistrer la forêt comme milieu naturel de conservation volontaire dans [le Registre des aires protégées et des AMCE au Québec](#).

### 3.3 Zonage municipal et affectation du territoire

La forêt a actuellement zoné RES-CV-11 / résidentiel centre-village et MIX1-CV-5 / mixte centre-village par la municipalité de Chelsea. On demandera à la municipalité de changer le zonage du lot # 6 666 276 en " parc de conservation ".

### 3.4 Informations sur les taxes foncières

ACRE est tenu de payer les taxes foncières et scolaires annuellement pour le lot # 6 666 276. La Paroisse St-Stephen s'occupe des taxes foncières et scolaires pour le lot # 6 666 277. À ce jour, la paroisse ne paie aucun impôt, conformément à une entente avec la municipalité de Chelsea.

### 3.5 Assurances

ACRE est couverte par une assurance avec BFL Canada. Il est de la responsabilité du conseil d'administration d'ACRE de s'assurer que les assurances appropriées sont en place. Pour le terrain assujéti aux deux servitudes de conservation sur le lot # 6 666 277, la Paroisse St-Stephen doit aussi se doter d'une police d'assurance-responsabilité offrant une couverture adéquate compte tenu de ses activités et responsabilités mentionnées aux présentes et s'engage à maintenir en vigueur cette police pendant toute la durée des servitudes.

## 4 Stratégie de gestion et conservation

### 4.1 Cibles générales de conservation et de gestion

| Cibles de conservation et de gestion        | Objectifs   |
|---|---|
| <b>Biodiversité</b>                         | Maintenir et rétablir le nombre d'espèces fauniques et floristiques dans la propriété                                   |
| <b>Arbres</b>                               | Évaluer la santé des arbres, notamment le noyer cendré  |
| <b>Faune et flore en situation précaire</b> | Maintenir et augmenter la présence des espèces en péril sur la propriété, notamment une grande population d'ail de bois |
| <b>Milieux humides et hydriques</b>         | Maintenir la superficie et l'état actuel en milieux humides hydriques à travers la propriété                            |

### 4.2 Menaces à la biodiversité

#### 4.2.1 Mortalité des arbres due aux maladies et pathogènes

Plusieurs essences d'arbres dans la région sont présentement affectées par différentes maladies causant le dépérissement et la mort de nombreux arbres. Un taux de mortalité atteignant plus de 90% a été observé chez le noyer cendré (*Juglans cinerea*), une espèce en péril au Canada, présent au nord de la forêt de la présence du chancre du noyer (*Ophiognomonia clavignenti-juglandacearum*) qui affecte cette espèce dans toute la région. Les symptômes incluent le jaunissement prématuré du feuillage, le dessèchement des branches, la présence de lésions enfoncées sur l'écorce et l'exsudation de liquides foncés. La propagation de la maladie est favorisée par les conditions humides, les insectes vecteurs et les activités humaines (transport de bois contaminé, équipement forestier). On note aussi un taux d'infestation élevé chez le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) affecté par la maladie corticale du hêtre résultant d'une interaction entre la cochenille du hêtre (*Cryptococcus fagisuga*), un insecte exotique envahissant et de deux champignons pathogènes. On estime que les arbres infectés en ce moment pourraient succomber à la maladie d'ici 15 ans. On note également un taux de mortalité sévère chez le frêne d'Amérique, en raison de l'épidémie d'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) qui sévit présentement dans l'ensemble de la région (Kolka et coll., 2018). Les noyers cendrés, les hêtres à grandes feuilles et les frênes morts ne semblent toutefois pas causer un problème immédiat important pour la sécurité du public le long des sentiers, étant généralement bien dispersés dans la forêt et loin des sentiers.

Advenant que des travaux de coupes d'assainissement soient nécessaires le long des sentiers de la propriété, l'abattage des arbres devrait se faire en dehors de la période de nidification des oiseaux et de la présence de plantes en situation précaire soient préférentiellement entre 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> août.

#### 4.2.2 Dégradation de la forêt par les changements climatiques

Des tempêtes de vents violents comme le Derecho de mai 2022 ou de verglas comme en avril 2023 sont prédites pour être plus fréquentes avec les changements climatiques. Ces phénomènes peuvent entraîner la chute de nombreux arbres matures ou de branches créant un enjeu de sécurité pour les utilisateurs, mais aussi pour l'écologie de la forêt, notamment en dégradant les microhabitats de forêts matures où des espèces tolérantes à l'ombre, incluant certaines espèces en péril, sont adoptées. Par contre, l'ouverture du couvert forestier par endroit peut s'avérer bénéfique pour d'autres espèces en péril (p.ex. Pioui de l'Est) et peut favoriser, avec le temps, une plus grande hétérogénéité ou complexité dans la structure de la forêt.

#### 4.2.3 Récolte des plantes

La forêt a une très grosse population de l'ail de bois (*Allium tricoccum*) et d'autres plantes vulnérables à la récolte (voir le tableau 6). Un grand nombre de plantes se trouvent à proximité des sentiers, ce qui les rend vulnérables à la récolte. Il est important de ne pas inclure les informations sur les espèces vulnérables à la récolte dans iNaturalist.

#### 4.2.4 Empiètement

Selon le rapport de documentation de base (Groupe Synergys, 2025), le stationnement qui appartient à Spa Nordik sur le chemin Nordik empiète légèrement sur la propriété, sur une longueur d'environ 35 m et une largeur maximale d'environ 7 m. Cette zone n'a pas été délimitée au terrain, mais est visible sur les images satellites depuis 2014. Il serait nécessaire de vérifier l'étendue réelle de l'empiètement à l'aide d'un arpenteur-géomètre. Étant donné que la forêt est située au centre de la municipalité et entourée de commerces et de propriétés privées, tout empiètement futur devra faire l'objet d'une surveillance.

#### 4.2.5 Espèces végétales exotiques envahissantes

Selon le rapport de documentation de base (Groupe Synergys, 2025), deux espèces végétales exotiques envahissantes ont été observées dans la forêt lors de la visite de terrain. Il s'agit d'abord du nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), un arbuste dont 5 occurrences ont été notées, soit une dans chacun des milieux humides MH01, MH02 et MH03, une dans le milieu terrestre GT01, et une répandue dans l'ensemble du milieu terrestre GT04 (voir l'annexe 2). Dans le milieu humide MH01, elle fait partie des espèces dominantes de la strate arbustive avec un recouvrement absolu de 20 %. Elle couvre 10 % dans le milieu humide MH02, 5 % dans le milieu humide MH03, moins de 5 % dans le milieu terrestre GT01 et 10 % dans le milieu terrestre GT04. La seconde espèce observée est la salicaire commune (*Lythrum salicaria*), dont une seule occurrence a été vue dans le milieu humide MH02 avec un recouvrement absolu de 10 %.

#### 4.2.6 Impact des canidés sur la faune et la flore

Bien que la forêt soit actuellement utilisée par un nombre relativement faible de promeneurs de chiens (5 par nuit de piège, selon deux inventaires menés par ACRE en 2024), l'augmentation de la fréquentation et du nombre de chiens sans laisse pourrait devenir plus problématique. En effet, plusieurs études récentes ont montré que la présence régulière de chiens le long des sentiers dans les milieux naturels peut provoquer des perturbations importantes pour la faune (Lenth et al., 2006 ; Banks et Bryant, 2007 ; Weston et Stankowich, 2013 ; Parsons et al., 2016 ; De Frenne et al., 2022). Cette menace n'est actuellement pas bien documentée dans la propriété et pourrait ainsi faire l'objet d'études ou de suivis plus approfondies dans le futur.

### 4.3 Stratégies et cibles de conservation

| Objectifs                                   | Stratégies/actions  |
|---|---|
| Maintenir la biodiversité dans la propriété | <p>Poursuivre les recensements de la biodiversité de façon régulière par la science citoyenne (INaturalist, eBird)</p> <p>Mettre à jour la base de données sur la biodiversité d'ACRE annuellement</p> <p>Évaluer la répartition et l'impact d'espèces de plantes exotiques envahissantes (p.ex. nerpruns) à travers la propriété et prendre des mesures de contrôle au besoin</p> <p>Réduire l'impact des randonneurs en les sensibilisant à rester sur les sentiers existants en tout temps et de ne pas en créer de nouveaux</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Effectuer la coupe des arbres morts dangereux en dehors de la période de nidification des oiseaux forestiers (mi-avril à fin août)</p> <p>Initier un programme d'installation et de suivi de dortoirs à chauves-souris</p> <p>Comprendre l'impact des chiens sur la vie sauvage</p>   |
| Évaluer la santé des arbres   | <p>Évaluer le degré de sévérité et l'étendue de la maladie chez le hêtre à grandes feuilles, le noyer cendré, les frênes par des suivis biennaux ou quinquennaux et des placettes permanentes sur la base du protocole d'ACRE existant</p> <p>Étudier la possibilité de réintroduction d'individus sains de noyer cendré dans certains endroits de la propriété et rechercher des sources de noyers cendrés prétendument résistants</p>  |
| Maintenir et augmenter la présence d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur la propriété | <p>Continuer des inventaires de chiroptères entre juin et septembre et engager un expert pour analyser les données déjà collectées</p> <p>Effectuer des inventaires supplémentaires des plantes vulnérables à la récolte et des plantes en péril le long du réseau de sentiers, déplacer des sections de sentiers pouvant nuire à ces plantes</p> <p>Maintenir une forte densité d'arbres mourants et morts matures (loin des sentiers)</p> <p>Soumettre les données sur les espèces en péril au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)</p> |
| Maintenir la superficie et l'état des milieux humides et hydriques présents sur la propriété                  | Évaluer l'état actuel des milieux hydriques  |

#### 4.4 Appréciation de l'état de conservation de la propriété et des cibles

L'état de santé général des écosystèmes présents sur la propriété est considéré comme acceptable, en raison d'un couvert forestier mature relativement peu dégradé par les activités humaines récentes, malgré la présence de plusieurs menaces identifiées à la section 4.2. Les sentiers sont également en très bon état. Toutefois, des périodes de sécheresse prolongées et des épisodes de vents forts (p. ex. le derecho), associés aux changements climatiques, ont causé la chute de nombreux arbres dans plusieurs secteurs de la propriété. Cette cible de conservation sera donc l'une des plus difficiles à atteindre, puisque les changements climatiques constituent un facteur d'origine globale, indépendant des actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle de la propriété.

## 4.5 Plan d'action et échéancier

| Cibles                  | Stratégies/Actions  | Échéance  | Priorité (Court terme=1; Moyen terme =2, long terme = 3) | Responsables/partenaires                    | Résultats   |
|-------------------------|---|-----------|--|---|---|
| <b>Biodiversité</b>     | Poursuivre les recensements de la biodiversité de façon régulière par la science citoyenne (Bioblitz, iNaturalist, eBird)   | 2031      | 1  | ACRE  | Augmentation des connaissances écologiques de la distribution, des menaces et de l'utilisation des habitats   |
|                         | Mettre à jour la base de données sur la biodiversité d'ACRE annuellement  | Au besoin | 2  | ACRE  |   |
|                         | Évaluer la répartition et l'impact d'espèces de plantes exotiques envahissantes (p.ex. nerpruns) à travers la propriété et prendre des mesures de contrôle au besoin  | 2031      | 1  | ACRE, Collèges, universités, experts locaux |   |
|                         | Réduire l'impact des randonneurs en les sensibilisant à rester sur les sentiers existants en tout temps et de ne pas en créer de nouveaux   | 2031      | 1  | ACRE  | Réduction du dérangement de la faune par certaines activités humaines et réduction de la dégradation des habitats en lien avec une meilleure sensibilisation des utilisateurs |
|                         | Effectuer la coupe des arbres morts dangereux en dehors de la période de nidification des oiseaux forestiers (mi-avril à fin août)  | Au besoin | 1  | ACRE  |   |
|                         | Initier un programme d'installation et de suivi de dortoirs à chauves-souris  | 2031      | 3  | ACRE  | Augmentation du potentiel d'habitat de dortoir et de maternités de chiroptères  |
|                         | Comprendre l'impact des chiens sur la vie sauvage   | 2031      | 2  | ACRE  |   |
| <b>Santé des arbres</b> | Évaluer le degré de sévérité et l'étendue de la maladie chez le hêtre à grandes feuilles, le noyer cendré, les frênes par des suivis biennaux ou quinquennaux et des placettes permanentes sur la base du protocole d'ACRE existant | 2036      | 2  | ACRE, Experts locaux                        | Augmentation des connaissances en lien avec les pathogènes et maladies d'arbres   |
|                         | Étudier la possibilité de réintroduction d'individus sains de noyer cendré dans certains endroits de  | Au besoin | 3  |   | Rétablissement d'une espèce en péril  |

|   |   |              |   |   |   |
|---|---|--------------|---|---|---|
|   | la propriété et rechercher des sources de noyers cendrés prétendument résistants  |              |   | ACRE, Collèges, universités, experts locaux |   |
| <b>Faune et flore en situation précaire</b> | Continuer des inventaires de chiroptères entre juin et septembre et engager un expert pour analyser les données déjà collectées   | 2036         | 3 | ACRE, Collèges, universités, experts locaux | Augmentation des connaissances sur la répartition et l'écologie des chiroptères                     |
|   | Effectuer des inventaires supplémentaires des plantes vulnérables à la récolte et des plantes en péril le long du réseau de sentiers, déplacer des sections de sentiers pouvant nuire à ces plantes | 2031         | 2 | ACRE  | Augmentation de la quantité et la qualité d'habitat pour la faune et la flore en situation précaire |
|   | Maintenir une forte densité d'arbres mourants et morts matures (loin des sentiers)  | 2036         | 2 | ACRE  |   |
|   | Soumettre les données sur les espèces en péril au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)   | annuellement | 2 | ACRE  |   |
| <b>Milieux humides et hydriques</b>         | Évaluer l'état actuel des milieux hydriques et appliquer des mesures de conservation au besoin  | 2031         | 2 | ACRE  | Maintien du niveau des eaux et réduction de la dégradation des milieux humides                      |

## 5 Modalités de gestion de la propriété

### 5.1 Fonds de gestion (de dotation pour l'intendance) et budget

ACRE a actuellement une politique du fonds de dotation pour l'intendance selon les [Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada](#) (2019). Pour chacune des acquisitions de terrain (pleins titres ou titres partiels, servitude ou autre), ACRE établit un fonds de dotation pour l'intendance. Lorsque la juste valeur marchande du terrain est inférieure à 1 million de dollars, ACRE affecte 10 % de la juste valeur marchande au fonds de dotation. Pour les terrains dont la valeur est égale ou supérieure à 1 million de dollars, ACRE peut modifier l'allocation initiale, selon ce que le conseil d'administration juge nécessaire afin de couvrir les coûts anticipés d'intendance à long terme.

### 5.2 Activités autorisées

#### 5.2.1 Accès public

Un réseau de sentiers d'un 1.5 km existe actuellement sur la propriété et est utilisé par les citoyens et citoyennes des quartiers avoisinants principalement pour la randonnée pédestre, jogging et promenade de chiens. Ces sentiers se connectent à un plus grand réseau de sentiers situé dans les boisés et quartiers environnants (voir [le site web de Sentiers Chelsea Trails](#)).

L'accès à la propriété est possible à partir de plusieurs entrées. La parcelle 2, qui est grevée d'une servitude de conservation perpétuelle, est accessible via quatre entrées situées dans la ville de Chelsea : par le chemin Preston via un sentier situé légèrement à l'est de la jonction avec le chemin de la Colline, par un sentier de la MRC des Collines-del'Outaouais, accessible par le coin sud-ouest de la parcelle 2 et par le chemin Old Chelsea à l'est du cimetière, puis par un sentier traversant le centre du cimetière dans un axe nord-sud. La parcelle 1, qui est grevée d'une servitude de 25 ans, est accessible à partir des sentiers qui traversent la parcelle 2, ainsi que par un stationnement appartenant au Spa Nordik, situé sur le chemin Nordik.

#### 5.2.2 Signalisation

En date de janvier 2025, la seule signalisation présente est des panneaux « Vélos sont interdits », « Stop la pollution canine! Please scoop the poop! », « Respectons la nature et les

propriétés privées! » et « Sentier communautaire, partenaire - Sentier Chelsea Trails » qui sont présents au point d'accès du Chemin Preston. Il y a également un panneau demandant de ramasser les crottes des chiens à l'entrée de la forêt, derrière l'église. On va installer d'autre signalisation, tels qu'un panneau portant le nom de la forêt, des panneaux de reconnaissance des donateurs(trices), ainsi que du balisage sur les sentiers pour limiter la randonnée humaine en dehors des sentiers.

### 5.2.3 Activités scientifiques

Nous avons créé [un projet de collection iNaturalist pour la forêt](#). Nous avons inclus les données sur la faune provenant des caméras-pièges que nous y avons déjà recueillies.

### 5.2.4 Activités d'interprétation, d'éducation et de récréation

Un bioblitz et des promenades en nature organisés par ACRE pourraient être envisagés à court et moyen termes afin de suivre l'évolution de la biodiversité et de promouvoir la sensibilisation du public à la conservation des milieux naturels à Chelsea. La circulation pédestre hors-sentier ou hors-chemin pour le public en général n'est pas permis dans la forêt.

### 5.2.5 Infrastructures

Aucun bâtiment n'est actuellement présent sur la propriété. Les seules infrastructures confirmées sont des sentiers de marche présentées sur la [carte des sentiers de Sentiers Chelsea Trails](#) (centre-village ouest). Randonnée pédestre sur les sentiers est permit dans la forêt. Autres infrastructures autorisées : les aménagements mineurs réalisés dans le cadre de la reconnaissance des donateurs, par exemple des bancs.

### 5.2.6 Rétablissement d'espèces à statut précaire

Des occurrences d'espèces en péril (mammifères et plantes) sont présentement connues dans la propriété et une surveillance de ces populations est prévue par les membres du comité d'intendance.

### 5.2.7 Gestion des espèces exotiques envahissantes

Une formation pourrait être donnée aux membres du comité d'intendance pour mieux reconnaître les espèces exotiques envahissantes dans la propriété. Le nerprun bourdaine et la salicaire commune sont présents dans la forêt et des activités de contrôle pourraient être prévues à court et moyen termes afin de limiter leur envahissement.

### 5.2.8 Coupe d'assainissement

Des travaux mineurs requis pour l'entretien usuel des sentiers, ceux requis pour assurer la sécurité des usagers, ou encore ceux requis dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont permis. La période recommandée pour la coupe sera après la mi-août, soit suite à la période de nidification des oiseaux et préférentiellement en hiver lorsque le sol est gelé et que les végétaux sont en dormance.

### 5.2.9 Activités des surveillances, d'entretien et de gestion

Les travaux d'entretien de la propriété seront de la responsabilité du comité d'intendance et se résument principalement à l'installation d'infrastructures (par exemple passerelles de bois) pour limiter les impacts environnementaux. Des sections de sentiers peu ou pas utilisés pourraient également être fermés au public pour fin de restauration.

En termes de surveillance, plusieurs citoyens arpentant la propriété quotidiennement se sont portés volontaires afin d'agir comme gardien de la propriété. Ceux-ci agissent en signalant tous problèmes observés lors de leur promenade.

Les dates de visites et les observations faites pourraient être documentées dans un document de suivi de visites, en dehors du plan de gestion. Les observations réalisées pourraient être appuyées à l'aide de photo et de coordonnées GPS. Ce registre serait de plus accessible à ACRE.

## 5.3 Activités interdites (selons les servitudes de conservation)

- a) la récolte, la cueillette, la destruction ou la coupe de la végétation ou des matières ligneuses, incluant également les arbres dépérissant ou morts, exception faite des travaux mineurs requis pour l'entretien usuel des infrastructures présentes dans la forêt, ceux requis pour

assurer la sécurité des usagers des sentiers présents, ou encore ceux requis dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;

- b) les activités acéricoles ;
- c) les travaux de remplissage, de creusage, de pavage, d'excavation, d'extraction de matières minérales ou organiques ou d'autres travaux de modification du sol l'exception faite i) des travaux requis dans le cadre d'activités de lutte aux espèces exotiques envahissantes préalablement autorisés par ACRE, ii) des activités de gestion de l'habitat d'Espèces menacées préalablement autorisés par ACRE ;
- d) les activités de puisage, drainage, assèchement, détournement d'eau de surface ou souterraine ; l'exception faites des travaux mineurs requis pour de l'entretien des sentiers ;
- e) l'érection ou la construction d'Infrastructures, de bâtiments, de stationnements, tours de télécommunications, réseaux de distribution d'électricité ou de gaz, oléoducs ou l'installation ou le dépôt de roulottes, tentes, tentes-roulottes ou tout autre type d'habitation, dépendances ou bâtiments ;
- f) l'élargissement de chemins existants ou l'aménagement de nouveaux chemins ;
- g) l'élargissement de sentiers existants ou l'aménagement de nouveaux sentiers à moins que ces travaux ne soient jugés nécessaires afin de canaliser la circulation publique au sein de la forêt. Toute modification de sentier ou aménagement de nouveau sentier devra avoir été soumis préalablement pour approbation à ACRE afin de s'assurer que les travaux et Infrastructures prévues ne causent pas de dommages significatifs ou irréversibles aux milieux naturels de la forêt ou encore qu'ils soient la source de perturbations pouvant affecter la viabilité des populations floristiques ou fauniques de la forêt. Les sentiers devront être aménagés en dehors des milieux fragiles (EFE, occurrence d'EMV, pentes supérieures à 20 %, sol mince, milieux humides) et ne pourront excéder deux mètres de largeur ;
- h) la circulation en véhicule motorisé ou mécanique, incluant la bicyclette, à moins que ces activités soient liées à la gestion et à l'entretien ;
- i) la circulation en véhicule motorisé ou mécanique, incluant la bicyclette et le cheval, à l'exception des déplacements requis en cas de force majeure ou encore pour les activités de gestion, d'entretien d'Infrastructures et des Sentiers, et de restauration de la forêt. À l'exception des cas de force majeure, ou encore dans le cadre de travaux de lutte aux espèces exotiques envahissantes, de même que d'éventuels travaux nécessitant de circuler sur sol gelé, cette circulation sera restreinte aux Sentiers aménagés et prévus à cet effet. ACRE devra avoir été préalablement informé de toute circulation prévue sur sol gelé ;

- j) la circulation pédestre hors-sentier pour le public en général ;
- k) l'utilisation de pesticides, d'engrais, de phytocides ou de tout autre intrant chimique, à l'exception de celles exigées par les autorités gouvernementales compétentes en la matière en lien avec des problématiques de santé publique ou encore pour réprimer les épidémies d'insectes et les maladies cryptogames ;
- l) l'introduction d'espèces végétales ou animales non indigènes au milieu récepteur ou génétiquement modifiées, incluant les animaux domestiques ou de compagnie non tenus en laisse ;
- m) le rejet, l'épandage, le dépôt, l'enfouissement, l'immersion et l'entreposage de déchets ou autres matériaux ou produits dangereux ;
- n) les activités de séjour temporaire, tels que le camping ou l'allumage de feux ;
- o) l'accès à la forêt pour l'utilisation de cannes à pêche, d'armes à feu ou de tout autre type d'armes ou de pièges ;
- p) le morcellement ou le lotissement de la forêt ainsi que l'inscription contre ce dernier d'une hypothèque, une servitude, un droit ou une charge quelconque, sans obtenir préalablement l'autorisation écrite d'ACRE;
- q) la location du terrain.

#### 5.4 Suivi écologique et surveillance

ACRE, ou ses représentants, ainsi que les membres du comité d'intendance, doivent visiter la propriété à tout moment sans donner de préavis à la paroisse, afin de constater l'état des lieux et d'effectuer les études, inventaires, relevés et tests nécessaires pour assurer le respect des servitudes de conservation au minimum une fois par an. Le suivi écologique sera fait en partie par la collecte de données sur la biodiversité à l'aide d'un projet iNaturalist, cameras pièges, détecteurs des chauve-souris et d'autres équipements nécessaires pour atteindre certains objectifs de suivi.

Les dates de visites et les observations faites devraient toujours être documentées dans un document de suivi de visites, en dehors du plan de gestion. Les observations réalisées devraient être appuyées à l'aide de photo et de coordonnées GPS. On maintient ainsi un registre, et une passation de l'information accessible à tous. C'est aussi une protection dans l'éventualité d'une accusation par un tiers pour blessure, bris ou autre.

Comme mentionné ci-dessus, les membres du comité d'intendance assureront également des visites régulières de la forêt et transmettront les informations à ACRE de façon régulière, par le biais de registres ou d'autres moyens.

## 5.5 Communications

### 5.5.1 Balisage et identification des limites de la propriété

Les limites de la propriété devraient être clairement délimitées à l'aide de panneaux bilingues identifiant la propriété comme une « aire protégée gérée par la communauté » en français et en anglais. Par ailleurs, le balisage des sentiers pourrait inciter les utilisateurs à y rester et à limiter la création de nouveaux sentiers.

### 5.5.2 Opportunité de bénévolat

Les opportunités de bénévolats à la propriété sont notamment liées avec les activités de restauration de sentiers et de surveillance réalisées par les membres du comité d'intendance. Ce dernier comité fera régulièrement appel à des bénévoles (résidents locaux) pour effectuer certaines corvées dans la propriété.

### 5.5.3 Relation de voisinage

ACRE cherchera à maintenir une bonne relation avec les voisins immédiats de la propriété soit des résidents des quartiers adjacents, les gestionnaires du parc de la Gatineau et de la municipalité de Chelsea, les amis du parc de la Gatineau, les entreprises autour de la forêt et le Centre Meredith, ainsi que d'Hydro Québec et ce, afin de faciliter la gestion de la propriété.

## 6 Références

Banks, P. B. et J. V. Bryant. 2007. Four-legged friend or foe? Dog walking displaces native birds from natural areas. *Biol Lett.* 2007 3: 611–613.

Centre pour la conservation des terres (2019). Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. <https://standardspractices.ca/wp-content/uploads/2024/07/SPFrench2019.pdf>

DeFrenne, P., M. Cougnon, G.P.J. Janssens, et P. Vangansbeke. 2022. Nutrient fertilization by dogs in peri-urban ecosystems. *Ecological Solutions and Evidence*, 3, e12128. <https://doi.org/10.1002/2688-8319.12128>

Del Dagan, Massé (2012). IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ADJACENTS AU PARC DE LA GATINEAU. <https://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/Corridors-ecologiques-adjacents-le-parc.pdf>

Dudley, N. (Éditeur) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x +96pp. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/paps-016-fr.pdf>

Groupe Synergis. 2025. Servitude de conservation de la Forêt Saint-Stephen - Rapport de documentation de base. Rapport du projet 25-0225-01. 25 pages + annexes

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). 2009. Carte pédologique 1 :20 000, consulté en ligne au <https://irda.qc.ca/fr/>

Knight, K.S. J. S. Kurylo, A. G. Endress, J. R. Stewar et P.B. Reich. 2007. Ecology and ecosystem impacts of common buckthorn (*Rhamnus cathartica*): a review. *Biological Invasions* 9:925–937

LAJOIE, P. G. 1962. Étude pédologique des comtés de Gatineau et Pontiac. Direction de la recherche, ministère de l'Agriculture du Canada en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec et le collègue Macdonald de l'université McGill. 105 pages et annexes

Lenth B., M. Brennan et R. L. Knight. 2006. The Effects of Dogs on Wildlife Communities. Final research report submitted to: Boulder County Open Space and Mountain Parks. 29 p.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MERN). 2021. Système d'information géomineière du Québec (SIGÉOM). Consulté en ligne au [http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108\\_afchCarteIntr?l=f](http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr?l=f)

Parsons A.W. et al. 2016. The ecological impact of humans and dogs on wildlife in protected areas in eastern North America, *Biological Conservation* 203: 75-88

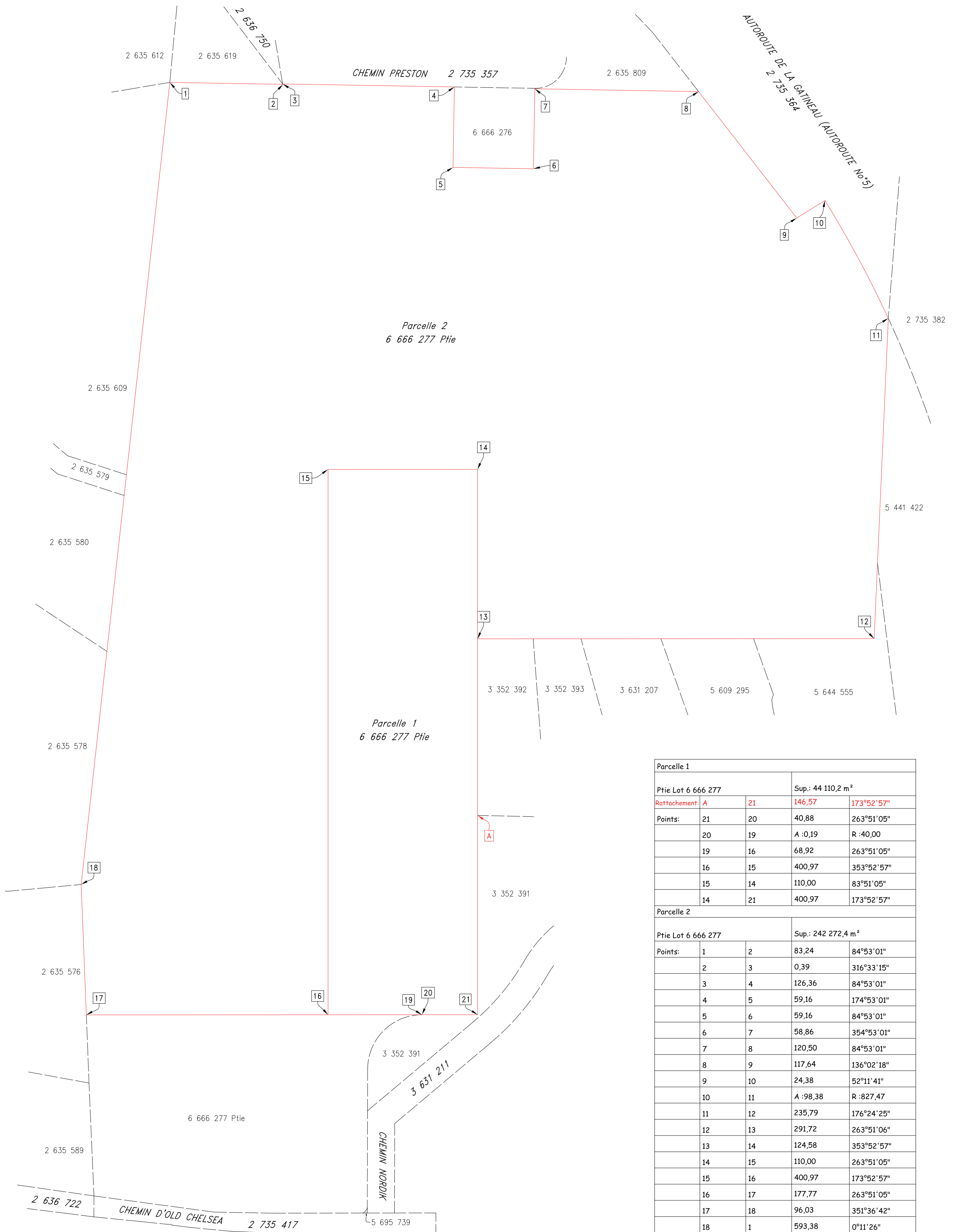
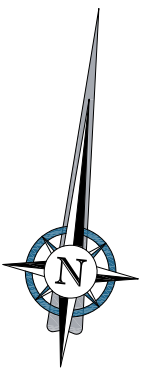
Rayfield, B. and Firkowski, C. 2024. Identification of ecological corridors linking protected areas in the Outaouais. Prepared for Le Conseil régional de développement durable de l'Outaouais.

Weston M. A. et T. Stankowich. 2013. Dogs as agents of disturbance. P. 94-116. dans Free-Ranging Dogs and Wildlife Conservation (M. E. Gompper, ed.). Oxford University Press. 336 p.

Wsp. 2021. Étude écologique – projet de lotissement – lot 5 695 740, Chelsea (Québec). Rapport produit pour Fabrique of St. Stephens Parish. 25 pages et annexes.

7 Annexes

**Annexe 1 : Carte des parcelles**



NOTES :

- Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83.
- Cette description technique a été créée pour des servitudes de conservation.

Vraie copie de la minute originale conservée dans mon greffe

Arpenture-géomètre

PLAN ACCOMPAGNANT LA DESCRIPTION TECHNIQUE

M.B.

DT\_666277.dwg

Client : Action Chelsea pour le Respect de l'Environnement (ACRE)

Préparé à Gatineau, le 4 août 2025

Pties lot 6 666 277  
Cadastré du Québec  
Circonscription foncière de Gatineau  
Municipalité de Chelsea

Marie Eve R. Tremblay

Unité de mesures : Système métrique  
Échelle 1 : 2000 (mètres)



Signé numériquement par  
Marie Eve R. Tremblay  
Arpenture-géomètre

Dossier : 116858 Minute : 7157

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU**

**DESCRIPTION TECHNIQUE**

Toutes ces parcelles de terrain de forme irrégulière faisant PARTIES du lot SIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (Pties lot 6 666 277), suivant le plan de cadastre du Québec, Circonscription foncière de Gatineau, Municipalité de Chelsea, Province de Québec et pouvant être plus particulièrement décrites comme suit:

**PARCELLE "1"**

**Rattachement:**

Commençant au point "21" sur une limite Est du lot 6 666 277, lequel point étant situé à une distance de cent quarante-six mètres et cinquante-sept centièmes (146,57 m) mesurée suivant un gisement de 173°52'57", le long de ladite limite Est du lot 6 666 277, depuis le coin Sud-Ouest du lot 3 352 392, point "A".

**Description de la parcelle:**

| du point | au point | Distances | Directions |
|----------|----------|-----------|------------|
| 21       | 20       | 40,88     | 263°51'05" |
| 20       | 19       | A: 0,19   | R: 40,00   |
| 19       | 16       | 68,92     | 263°51'05" |
| 16       | 15       | 400,97    | 353°52'57" |
| 15       | 14       | 110,00    | 83°51'05"  |
| 14       | 21       | 400,97    | 173°52'57" |

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le Nord et l'Ouest par partie du lot 6 666 277, vers l'Est par partie du lot 6 666 277 et par les lots 3 352 392 et 3 352 391, vers le Sud par le lot 3 352 391 et par partie du lot 6 666 277 et contient en superficie quarante-quatre mille cent dix mètres carrés et deux dixièmes ( 44 110,2 m<sup>2</sup> ).

**PARCELLE "2"**

**Rattachement:**

Commençant au point "1", lequel point étant le coin Nord-Ouest du lot 6 666 277.

**Description de la parcelle:**

| du point | au point | Distances | Directions |
|----------|----------|-----------|------------|
| 1        | 2        | 83,24     | 84°53'01"  |
| 2        | 3        | 0,39      | 316°33'15" |
| 3        | 4        | 126,36    | 84°53'01"  |
| 4        | 5        | 59,16     | 174°53'01" |
| 5        | 6        | 59,16     | 84°53'01"  |
| 6        | 7        | 58,86     | 354°53'01" |
| 7        | 8        | 120,50    | 84°53'01"  |
| 8        | 9        | 117,64    | 136°02'18" |
| 9        | 10       | 24,38     | 52°11'41"  |
| 10       | 11       | A: 98,38  | R: 827,47  |
| 11       | 12       | 235,79    | 176°24'25" |
| 12       | 13       | 291,72    | 263°51'06" |
| 13       | 14       | 124,58    | 353°52'57" |

|    |    |        |            |
|----|----|--------|------------|
| 14 | 15 | 110,00 | 263°51'05" |
| 15 | 16 | 400,97 | 173°52'57" |
| 16 | 17 | 177,77 | 263°51'05" |
| 17 | 18 | 96,03  | 351°36'42" |
| 18 | 1  | 593,38 | 0°11'26"   |

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le Nord par le lot 2 635 619, par le chemin Preston (lot 2 735 357) et par les lots 6 666 276 et 2 635 809, vers le Nord-Est et le Nord-Ouest par l'autoroute de la Gatineau / autoroute N° 5 (lot 2 735 364), vers l'Est par les lots 6 666 276, 5 441 422, 5 644 555 et par partie du lot 6 666 277, vers le Sud par les lots 5 644 555, 5 609 295, 3 631 207, 3 352 393, 3 352 392 et par des parties du lot 6 666 277, vers l'Ouest par les lots 2 635 576, 2 635 578, 2 635 580, 2 635 579, 2 635 609, 6 666 276 et par partie du lot 6 666 277, vers le Sud-Ouest par le lot 2 635 619 et contient en superficie deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-douze mètres carrés et quatre dixièmes ( 242 272,4 m<sup>2</sup>).

Dans la présente description et sur le plan qui l'accompagne, les dimensions sont dans le système métrique et les directions sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83.

Préparé à Gatineau, Québec, ce 4<sup>e</sup> jour d'août 2025, sous le numéro de dossier 116858 et le numéro 7157 des minutes de l'arpenteure-géomètre soussignée.

*Marie Eve R. Tremblay*

Signé numériquement par  
**Marie Eve R. Tremblay, a.-g.**  
**ALARY, ST-PIERRE & DUROCHER,**  
**arpenteurs-géomètres inc.**

Vraie copie de la minute  
originale conservée  
dans mon greffe

.....  
Marie Eve R. Tremblay  
Arpenteure-géomètre

**Annexe 2 : Carte des communautés végétales dans la forêt (WSP,  
2021)**

**Site à l'étude (31,76 ha)**

Zone tampon (15 m)

Parcelle d'inventaire

**Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées au Québec**

- ① Adianté du Canada
- ② Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique
- ③ Noyer cendré
- ④ Sanguinaire du Canada
- ⑤ Uvulaire à grandes fleurs
- ⑥ Trille blanc

**Espèces exotiques envahissantes**

- Nerprun bourdaine
- Salicaire pourpre

**Hydrographie**

- Sens d'écoulement
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau intermittent s'écoulant dans un fossé
- Fossé
- Bande de protection riveraine - réglementation municipale - 15 m (0,33 ha - 1 %)
- Bande de protection riveraine - réglementation provinciale - 15 m (1,81 ha - 6 %)

**Anthropique (2,24 ha - 7 %)**

- Cimetière (2,24 ha - 7 %)

**Milieux humides (0,52 ha - 2 %)**

- Marais à onclées sensibles (hors-site)
- Mare vernale (0,07 ha - < 1 %)
- Marécage arbustif à nerprun bourdaine (0,03 ha - < 1 %)
- Marécage arbustif à thuya (0,08 ha - < 1 %)
- Tourbière boisée (0,34 ha - 1 %)

**Milieux terrestres (29,00 ha - 91 %)**

- Chênaie à érables à sucre (1,04 ha - 3 %)
- Érabière à feuillus tolérants (25,11 ha - 79 %)
- Feuillus tolérants à résineux (2,04 ha - 6 %)
- Peupleraie à résineux (0,81 ha - 3 %)

